SRAS BTP
Prévention - Santé au Travail

TARIFS 2025

Facturation Per Capita :

Une cotisation fixe et unique par an et par salarié :

115 € H.T. quel que soit le contrat de travail hors pénalité*

Cette cotisation englobera toutes nos prestations *(suivi médical, actions en milieu de travail, service social…).*
Pour ces raisons, la cotisation n'est pas liée au suivi médical du salarié.

Ainsi, la collecte des cotisations se fait en début d'année en fonction du nombre de salariés présents dans l'entreprise, et une facture de régularisation sera éditée si des embauches ont été effectuées sur la période.

Régime de cotisation simplifié, fait au moyen d'une **Déclaration Annuelle des effectifs en ligne** *(en début d'année)* via votre espace adhérent.

Cet accès vous permet d'actualiser vos coordonnées administratives, consulter vos factures, prendre des rendez-vous médicaux et gérer les entrées/sorties de vos salariés.

* **Pénalité pour absentéisme** : 18€ HT par salarié *(ne se rendant pas à la convocation fixée au préalable et si la convocation n'a pas été annulée dans les 48 heures avant la visite.*

SRAS SANTE AU TRAVAIL Siège Social - 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 TOULOUSE cedex 04
05 62 25 55 25 - sras@srasmt.com
SIRET : 314 939 141 00011 - NAF : 8621 Z - N° TVA : FR90 314939141
Service interentreprises de Prévention et de Santé au Travail professionnel agréé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé - DIRECCTE Occitanie
(agrément renouvelé le 19 novembre 2019) - www.srasbtp.fr

SIST Services Interentreprises de Santé au Travail BTP OCCITANIE